

# G3 Industrie

ZI La Pipe - RD 126  
76260 ETALONDES

**DEMANDE D'ENREGISTREMENT**  
**D'INSTALLATION CLASSEE**  
**Rubrique 2565**

---

**INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR  
L'ENVIRONNEMENT**

---

CE DOSSIER A ETE REALISE AVEC L'ASSISTANCE DE :



SOCOTEC ENVIRONNEMENT

AGENCE ENVIRONNEMENT & SECURITE NORD NORMANDIE

11 rue Paul Dubrule  
CS 50446  
59814 LESQUIN cedex  
☎ 03 20 96 57 35

<b>Intervenant SOCOTEC</b>	Réza ESLAMI 06 22 33 45 73 reza.eslami@socotec.com	Chef de projet
----------------------------	--	----------------

Date d'édition	Nature de la révision	Rapport rédigé par
11/05/2022	version 1	R. ESLAMI
13/05/2022	version 1.1	R. ESLAMI

*La reprographie de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sous réserve d'en citer la source.*

## SOMMAIRE

<b>1. SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE .....</b>	<b>4</b>
<b>2. EFFETS NOTABLES QUE LE PROJET, Y COMPRIS LES EVENTUELS TRAVAUX DE DEMOLITION, EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE.....</b>	<b>7</b>
2.1. INCIDENCE POTENTIELLE DE L'INSTALLATION .....	7
2.2. CUMUL AVEC D'AUTRES ACTIVITES.....	9
2.3. INCIDENCE TRANSFRONTALIERE .....	9
2.4. MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION.....	9

## TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : ZNIEFF .....	5
FIGURE 2 : SITE INSCRIT.....	5
FIGURE 3 : ZONE NATURA 2000.....	6
FIGURE 4 : SITE CLASSE.....	6

## TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE .....	5
TABLEAU 2 : SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE : NATURA 2000, SITE CLASSE .....	6
TABLEAU 3 : INCIDENCES POTENTIELLES DE L'INSTALLATION.....	9

# 1. SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE

Le projet se situe-t'il :	Oui	Non	Si oui, lequel ou laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	La ZNIEFF la plus proche se situe à 600 m au Sud du site : "Les cavités du bois du Plessis", ZNIEFF de type 1, n° 230031208.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Le département de la Seine-Maritime est couvert par le PPBE des infrastructures de Seine-Maritime (PPBE 2ème échéance, approuvé le 16/01/2015), qui concerne les grandes infrastructures de transport de l'Etat, et par le PPBE des routes départementales de Seine-Maritime, mis à jour pour la période 2019-2023. Le site n'est toutefois pas concerné :
Dans un bien inscrit au patrimoine mondiale ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	Pas de PPRN et pas de PPRT sur la commune d'Étalondes.
Dans un site ou sur des sols pollués ? [Site répertorié dans l'inventaire BASOL]		X	Le site n'est pas recensé dans la base de données Georisques (informations de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL), Secteurs d'Information sur les sols (SIS), Servitudes d'Utilité Publique (SUP), et anciens sites industriels et activités de service (CASIAS)).
Dans une zone de répartition des eaux ? [R.211-71 du code de l'environnement]	X		La commune d'Étalondes se situe dans la ZRE "Parties captives des nappes de l'Albien et du Néocomien", qui, dans le bassin Seine-Normandie, couvre en totalité le département de la Seine-Maritime ainsi que 10 autres départements, et couvre en partie 7 autres départements.

Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	La commune d'Étalondes est desservie en eau potable depuis le forage Les grands prés situé à Touffreville sur Eu, à environ 6 km du site.
Dans un site inscrit ?		X	Le site inscrit le plus proche est : le château de Eu, au plus près à 2,1 km au Nord du site.

TABLEAU 1 : SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE

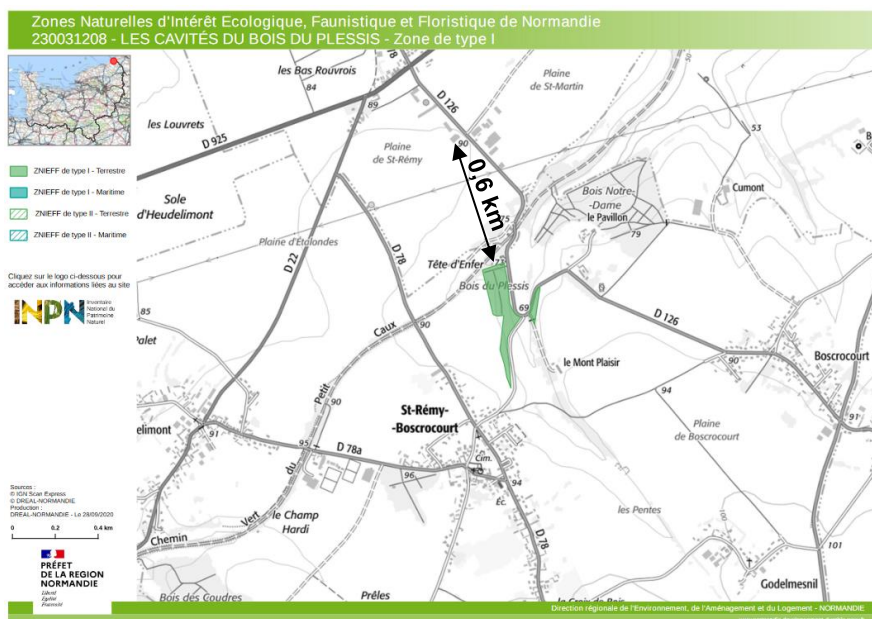


FIGURE 1 : ZNIEFF



FIGURE 2 : SITE INSCRIT



Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Si oui, lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	La zone Natura 2000 la plus proche est : la ZSC "Littoral Cauchois", réf. FR2300139, au plus près à 4,4 km du site.
D'un site classé ?		X	Le site classé le plus proche est : l'ancien domaine royal de Eu, au plus près à 2,1 km au Nord du site.

TABLEAU 2 : SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE : NATURA 2000, SITE CLASSE



FIGURE 3 : ZONE NATURA 2000



FIGURE 4 : SITE CLASSE

## 2. EFFETS NOTABLES QUE LE PROJET, Y COMPRIS LES EVENTUELS TRAVAUX DE DEMOLITION, EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

### 2.1. Incidence potentielle de l'installation

Incidence potentielle de l'installation		oui	Non	NC	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements en eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X			L'eau utilisée provient du réseau de distribution publique d'eau potable, et représente 16 m <sup>3</sup> /an.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X		Pas de prélèvement d'eau souterraine, pas de rabattement de nappe, pas de drainage.
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X		Le projet ne comporte aucune construction, démolition ou terrassement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		X		Le projet ne comporte aucune construction, démolition ou terrassement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X		Le site est existant, à usage industriel, en zone d'activités.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?			X	Pas de zone Natura 2000 à proximité du site.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 6 du présent formulaire ?		X		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces		X		Le site est existant, à usage industriel, en zone d'activités. L'extension de terrain pour respecter la prescription

	naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?				d'éloignement vis-à-vis des tiers concerne une surface déjà aménagée (voirie) : terrain d'activité voisin.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X		Pas de PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?		X		Pas de PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X		
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	X			Réceptions : produits de traitement 2 fois/an ; en moyenne 1 réception quotidienne de pièces à traiter. Expéditions : déchets 2 fois/an ; en moyenne 1 expédition quotidienne de pièces traitées. Trajets du personnel.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X			Bruits ponctuels de manutention ou de circulation. Extraction d'air. Circulation routière sur la RD 126, dont la desserte des établissements voisins.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X			Eclairage extérieur par des projecteurs en façade, pour la sécurité des personnes notamment lors de manœuvres ou de manutentions. Eclairage public de la RD 126.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X			Rejets de ventilation des locaux. La hauteur des points de rejet de l'activité de traitement de surface est conforme aux prescriptions applicables aux installations classées à enregistrement sous la rubrique 2565. La composition des rejets, et leur conformité aux valeurs limites applicables installations classées à enregistrement sous la rubrique 2565, seront vérifiés par une mesure annuelle.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X			Les rejets sont limités aux eaux pluviales, qui rejoignent le réseau d'assainissement public Eaux Pluviales, après traitement préalable des eaux pluviales de voiries par un séparateur d'hydrocarbures.
	Engendre-t-il des d'effluents ?		X		Il n'y a pas de rejets autres que les eaux pluviales précédemment mentionnées. En effet, les effluents issus de l'activité sont évacués comme déchets.



Déchets	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Déchets dangereux : 11 01 05 (acides de décapage) : 2 t/an. 11 01 11 (liquides aqueux de rinçage contenant des substances dangereuses) : 16 t/an.
Patrimoine/ Cadre de vie/ Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	Site existant, en zone d'activités, à distance de site classé, site inscrit ou monument historique. Pas de nouvelle construction.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements) notamment l'usage des sols ?		X	Site existant, en zone d'activités.

TABLEAU 3 : INCIDENCES POTENTIELLES DE L'INSTALLATION

## 2.2. Cumul avec d'autres activités

Le seul effet cumulé peut être le trafic routier, avec le trafic des établissements artisanaux de la zone d'activités.

L'incidence du site est très faible dans ce domaine, avec très peu de circulations de véhicules : environ 1 réception et 1 expédition par jour de pièces à traiter (réception) ou traitées (expédition), trajets du personnel, 2 réceptions de produits de traitement par an, 2 expéditions de déchets par an.

## 2.3. Incidence transfrontalière

L'activité n'a pas d'incidence transfrontalière.

## 2.4. Mesures d'évitement et de réduction

### Mesures d'évitement :

- Localisation, artificialisation des sols, paysage :

Le projet d'extension de l'activité est réalisé à l'intérieur du bâtiment existant, en zone d'activités. Il n'est à l'origine d'aucune artificialisation des sols.

- Eau :

Le projet n'entraîne pas d'imperméabilisation des sols, et ne génère donc pas de nouveaux rejets d'eaux pluviales.

Les procédés mis en œuvre, en situation actuelle comme en situation projetée, ne sont pas à l'origine de rejet d'eaux résiduelles : les effluents issus de l'activité sont en effet évacués comme déchets.

#### Mesures de réduction :

- Produits mis en œuvre :

La quantité de produit le plus dangereux présent sur site, nécessaire pour l'activité de décapage (produit AVESTA 204, classé toxique, voir dans le descriptif du projet), est limitée par le mode d'application prévu : pulvérisation, et non pas bain de traitement.

La quantité présente est ainsi limitée à 100 litres soit 120 kg.

Comme tous les produits de traitement, bains de traitement, et déchets liquides, le produit est stocké sur rétention.

- Air :

Pour assurer la dilution des rejets gazeux, les dispositions suivantes sont prévues, conformément aux prescriptions applicables aux installations classées à enregistrement sous la rubrique 2565 :

Le point de rejet associé à l'activité existante d'électro-polissage sera rehaussé à 3 m au-dessus du faîtage.

Le point de rejet de la nouvelle activité de décapage sera positionné à 3 m au-dessus du faîtage du bâtiment.

Le détail des dispositions prises pour assurer le respect des prescriptions applicables aux installations classées à enregistrement sous la rubrique 2565, et assurer ainsi la protection du voisinage et de l'environnement, est présenté dans un document spécifique : justification de conformité aux prescriptions icpe.